

# Faites un don



Avec le cours d'ÉCR, l'État porte atteinte à l'autorité parentale. **À VOUS D'AGIR !**

La cause des parents de Drummondville, à la *Cour Supérieure du Québec* et contre l'imposition obligatoire depuis 2008 à tous les enfants du cours d'éthique et culture religieuse (ÉCR), a entraîné des frais juridiques majeurs.

## Nous sollicitons donc votre généreuse contribution.

Les parents et les enseignants québécois n'ont pas été consultés et n'ont pas donné leur approbation à ce cours.

Sans consultation publique, le gouvernement du Québec a imposé ce cours qui porte atteinte à la liberté de conscience des familles et des enseignants, ce cours brimant leur culture et croyances traditionnelles.

L'État va trop loin :

- **Modification unilatérale de l'article 41 de la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*** : les parents – premiers responsables de l'éducation morale de leurs enfants – perdent ainsi le droit historique d'exiger un enseignement respectant leur liberté de conscience et de religion. L'État veut imposer ses "valeurs" à nos enfants, en court-circuitant l'autorité des parents.
- **Le cours d'ÉCR banalise la religion**, plaçant toutes les croyances sur un même pied ; l'enseignant ne peut plus enseigner ce qui est bien ou mal, vrai ou faux.
- Ce cours a été notamment dénoncé par le Vatican (cardinal Zenon Grocholewski, préfet de l'éducation catholique), qui affirme que **ce cours d'ÉCR n'est pas neutre, qu'il est relativiste et donc antichrétien** et cela viole les droits des parents.
- Dans sa dernière déclaration de septembre 2009, l'Assemblée des évêques catholiques du Québec (AECQ) exprimait de graves inquiétudes et déceptions à l'égard du cours d'ÉCR. Déjà en 2008, les évêques affirmaient qu'ils préféreraient le régime à options à l'enseignement du cours unique d'ÉCR. L'AECQ identifiait alors des « limites et difficultés » qui affectaient le programme, « dont un certain nombre nous paraissent contournables » ce qui implique les améliorations superficielles apportées ne suffisent pas

La cause de Drummondville, à la *Cour supérieure du Québec*, ne peut qu'être le début d'un **long processus juridique visant à regagner nos droits fondamentaux**. Ce combat est inéquitable, le gouvernement s'abreuvant à même nos taxes et impôts ! Cette cause citoyenne, chère aux parents du Québec, fera ultimement jurisprudence. Aidez-nous à la poursuivre « en appel » et, possiblement, jusqu'en *Cour suprême du Canada*.

Votre contribution de :  50 \$  100 \$  200 \$  500 \$  \_\_\_\_\_ \$  
émise à l'ordre de : *Canadian Constitution Foundation* – ajoutez sur le  
bas du chèque : « **Liberté Religieuse** », permettra d'émettre un **reçu pour fin d'impôt**.

Poster à : *Coalition CLÉ*, C.P. 3315, Valcourt, Qc, JOE 2L0

Au nom de tous les parents et les enfants du Québec, **MERCI** de votre précieuse soutien !

Sylvain LAMONTAGNE  
Président de la CLÉ  
Téléphone : 450-532-5606  
[marthe-sylvain@cooptel.qc.ca](mailto:marthe-sylvain@cooptel.qc.ca)

Éric LANTHIER  
Vice-président de la CLÉ  
Téléphone : 514-863-6698  
[leblogueur@ericlanthier.net](mailto:leblogueur@ericlanthier.net)

Visitez notre site : [www.coalition-cle.org](http://www.coalition-cle.org)